

## CONFÉRENCE CREPUQ – 24 OCTOBRE 2002

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'APPRENTISSAGE MÉDIATISÉ

---

#### RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à ce colloque organisé par le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ.

J'ai, comme vous le savez, beaucoup collaboré avec la CREPUQ depuis 1989 mais je n'avais jamais eu de relation directe avec le Sous-comité des bibliothèques. Voilà donc une lacune comblée, par ce qui pourrait bien être une de mes dernières interventions publiques dans le cadre des activités de la CREPUQ.

On m'a demandé de vous parler du « *Rôle d'appui des bibliothèques dans l'enseignement et l'apprentissage médiatisé et de l'évolution de l'apprentissage en ligne dans les collèges et les universités* » à partir du rapport du Comité consultatif pour l'apprentissage en ligne.

Plusieurs défis se cachent derrière ce titre, comme vous allez le voir.

#### 1. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un mot du contexte de l'étude.

Les mystères de la Constitution canadienne font que

- l'éducation est de compétence provinciale
- les télécommunications sont de compétence fédérale
- la recherche est de compétence partagée
- le fédéral investit en enseignement supérieur par le biais du transfert social aux provinces
- le Commerce international est fédéral

Bref, un contexte idéal pour développer une stratégie de développement de l'enseignement médiatisé et à distance, en particulier dans un contexte où ce développement doit intégrer une dimension internationale!

Le Gouvernement canadien a fait de grands efforts pour positionner le Canada comme un des leaders nationaux dans le domaine de l'Internet et du e-business sous toutes ses formes.

C'est ainsi que CANARIE a été mis en place pour développer un réseau national ultramoderne. De fait, avec CA\*net 3, le Canada dispose du réseau le plus performant au monde et notre RISQ, qui en est la branche québécoise est un leader mondial dans les fournitures de services Internet à très large bande passante à tous les milieux de l'éducation.

Divers comités fédéraux ont siégé pour établir des stratégies de développement du e-Government et du e-business.

En juin 2000, Industries Canada et le CMEC ont décidé de créer conjointement un Comité consultatif pour l'apprentissage en ligne. Le mandat donné conjointement par John Manley, ministre de IC, et Glenn Hagel, (Saskatchewan) président du CMEC, était de proposer une stratégie nationale, dans un délai de six mois.

Le Québec s'est mis un peu à l'écart de ce travail en se donnant le statut d'observateur de l'étude!

Le comité, présidé par David Johnston, était constitué de 19 personnes :

7 recteurs  
6 directeurs généraux de collèges  
6 responsables de l'industrie

..... mais pas de représentant des bibliothèques.

Le rapport a été terminé en novembre 2000 et déposé officiellement au Ministre Tobin et à Glenn Hagel en janvier 2001.

Le comité a donc respecté son mandat et livré la marchandise à temps.

Ceci dit, le rapport semble être tombé entre les chaises fédérales, ce qui n'est pas totalement surprenant puisqu'il avait été commandé par un ministre (Manley), reçu par un autre (Tobin) dont la carrière a été très courte, et qu'il devait être appliqué par un troisième (Rock), le tout affecté par le contexte de succession à la chefferie du Parti libéral.

Donc, jusqu'ici, le rapport n'a eu aucune suite visible.

## **2. LES GRANDES ORIENTATIONS DU RAPPORT**

Le rapport propose une stratégie de développement de l'apprentissage médiatisé et en ligne articulée autour de huit grands axes et de trente-neuf recommandations. Le comité n'a pas voulu faire de distinction entre formation à distance et formation sur campus, partant du constat que l'Internet et le multimédia peuvent jouer un rôle essentiel dans les deux cas, contribuant à l'amélioration de la qualité de la formation en même temps qu'ils conduisent à revoir les méthodes pédagogiques.

Les huit grands axes sont les suivants :

1. faire de l'apprentissage en ligne une priorité pour tous les gouvernements et les établissements (8 recommandations);
2. développer la recherche sur l'apprentissage (5 recommandations)
3. mettre en place des moyens de production de didacticiels (4 recommandations)
4. clarifier la question de la propriété intellectuelle (2 recommandations)
5. développer l'accès aux réseaux (2 recommandations)
6. adapter l'aide financière pour accès aux études (6 recommandations)
7. mettre en place des mécanismes de reconnaissance et de transférabilité des crédits (1 recommandation)
8. créer un Service pancanadien d'accès à l'apprentissage en ligne (11 recommandations)

Je voudrais insister sur trois des recommandations qui sont les plus importantes.

**Recommandation 4.7** sur le développement de la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage, pas juste en sciences de l'éducation, mais dans toutes les disciplines.

*Afin de répondre au besoin national de recherche appliquée et théorique sur l'apprentissage (aussi bien traditionnel qu'en ligne) à tous les niveaux et dans chaque discipline, le gouvernement fédéral devrait*

- a) *accorder des ressources supplémentaires aux conseils subventionnaires existants (CRSH, CRSNG et IRSC pour faciliter cette recherche sous réserve de la création d'un comité de nation central formé de représentants des trois conseils et chargé de superviser la recherche en question; ou*
- b) *créer un quatrième conseil subventionnaire ou un programme distinct pour faciliter cette recherche sans lien de dépendance avec le gouvernement.*

Le besoin est évident, urgent. C'est une nécessité si on veut que l'investissement en infrastructure Internet et en didacticiels soit rentable. C'est aussi un excellent moyen pour rétablir, chez tous les professeurs, l'équilibre entre enseignement et recherche.

Deux mécanismes proposés : un quatrième Conseil subventionnaire ou un programme tri-conseils.

**Recommandation 5.1** sur le développement des réseaux. Il est vrai que le Canada a le meilleur réseau « Backbone » mais il faut le rendre accessible à tous les citoyens et à tous les établissements.

*Afin d'assurer l'accès à des possibilités d'apprentissage de qualité dans tout le pays et d'établir les bases de la compétitivité internationale du Canada dans la société du savoir, les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient, en collaboration avec le gouvernement fédéral et avec le secteur privé, travailler à partir de CANARIE et de Rescol à l'établissement d'un réseau d'apprentissage à large bande entièrement intégré qui :*

- a) reliera les établissements d'enseignement postsecondaire subventionnés par les deniers publics d'ici 2001;*
- b) assurera un accès à large bande n'importe où et n'importe quand aux apprenants sur campus d'ici 2002;*
- c) assurera un accès à large bande dans toutes les classes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, dans toutes les **bibliothèques** et dans tous les centres d'accès communautaires du Canada d'ici 2003;*
- d) restera toujours à la fine pointe.*

Au Québec, on est choyé avec le RISQ mais il faut inclure toutes les écoles primaires et secondaires, et toutes les provinces.

**Recommandation 6.1** le Service pancanadien vise à donner à tous, professeurs et étudiants, un portail uniforme d'accès à toute une gamme de services.

*Il faudrait que l'on crée un service pancanadien d'apprentissage en ligne qui pourrait faciliter, d'ici 2003, le développement d'un bon nombre de cours et de programmes en ligne par les établissements d'enseignement postsecondaire participants subventionnés par les deniers publics, en encourageant*

- a) les apprenants, grâce à un guichet unique offrant une vaste gamme de renseignements, de ressources et de services;*
- b) les établissements participants et les membres de leur corps enseignant, en leur offrant la possibilité de réaliser des économies d'échelle grâce une vaste gamme de services, de renseignements et de ressources aptes à faciliter la conception de cours et de programmes en ligne;*
- c) les établissements participants, en leur offrant la possibilité de tirer profit de synergies pancanadiennes et d'économies d'échelle facilitant le marketing de leurs cours et de leurs programmes en ligne tant au Canada qu'à l'étranger.*

*Le Service devrait pleinement reconnaître la nécessité de solutions différentes dans différentes régions du pays ainsi que l'importance d'encourager les autres organisations chargées de fonctions analogues aux paliers provincial et territorial, en collaboration avec elles et en complétant leur démarche. Il devrait aussi pleinement reconnaître et respecter intégralement l'autonomie des établissements, les différences entre les collèges, les universités et les consortiums d'établissements d'enseignement, de même que la nécessité de répondre aux besoins des Canadiens francophones et anglophones.*

La proposition ressemble étrangement au projet de la CREPUQ, avec des éléments supplémentaires. Il a fallu quelques bonnes discussions pour faire ajouter le dernier paragraphe à la recommandation de manière à ce que cette éventuelle structure pancanadienne s'appuie sur les structures provinciales existantes et se coordonne avec elles plutôt que de faire de la duplication. La Constitution canadienne n'est pas toujours facile à vivre, surtout quand on n'en fait pas tous la même lecture!

Bon voilà, pour les grandes lignes du rapport.

### 3. ET LES BIBLIOTHÈQUES DANS TOUT ÇA ?

Je vous soulignais tout à l'heure que le Comité ne comportait aucun représentant des bibliothèques ... et je dois avouer qu'il n'avait pas non plus de grands défenseurs des bibliothèques parmi les recteurs et directeurs généraux des collèges. Bref, le Comité n'a pas beaucoup parlé des bibliothèques et le rapport ne leur fait pas une place à la hauteur de leur importance.

- Le mot bibliothèque n'apparaît que seize fois dans un rapport de 150 pages!
- Seulement trois recommandations font référence aux bibliothèques, et encore de façon marginale

#### 4.13 recommandation utilisation équitable

*Le Comité consultatif presse le gouvernement fédéral de faire sienne la priorité de politique publique de l'Association des universités et collèges du Canada, pour que la législation fédérale sur les droits d'auteur*

- a) *précise que l'exemption d'utilisation équitable et les autres exemptions législatives pour l'enseignement et les **bibliothèques** s'appliquent à l'environnement numérique;*
- b) *élargisse la portée de l'exemption d'utilisation équitable et crée de nouvelles exemptions pour faciliter l'apprentissage à support technologique;*
- c) *établit un mécanisme efficient d'affranchissement des droits d'auteur pour les documents créés par des tiers sous une forme quelconque, et particulièrement pour les documents multimédias et les documents numériques offerts dans Internet;*
- d) *assure le plus large accès possible aux documents numériques du gouvernement.*

#### 5.1 recommandation points d'accès

voir page 3-4

#### 6.2 médiathèques!

*Pour habiliter les apprenants, le Service pancanadien d'apprentissage en ligne devrait encourager l'établissement d'un guichet unique d'accès*

- a) *à l'information, notamment*
  - (i) *sur les cours, avec des services d'orientation;*
  - (ii) *sur les politiques de reconnaissance des crédits des établissements d'enseignement;*
- b) *aux services, notamment :*
  - (i) *l'accès à des services d'admission et d'inscription électroniques;*
  - (ii) *de l'aide pour l'évaluation des crédits obtenus;*
  - (iii) *de l'aide personnelle*

c) à une **bibliothèque** et à une *médiathèque d'apprentissage électroniques*

Il y a deux façons de lire cette situation.

La première, pessimiste, qui consiste à dire que le Comité ignorait le rôle essentiel que les bibliothèques jouent et vont jouer de plus en plus dans l'apprentissage en ligne et a produit un rapport dans lequel manque un chapitre essentiel.

À supposer que cette interprétation soit la bonne (..... ce qui n'est pas le cas!), le mémoire que CARL-ABRC a fait parvenir à Brian Tobin le 18 mars 2001 a bien corrigé la situation.

La seconde lecture est que les bibliothèques universitaires canadiennes, avec l'appui de CANARIE et de la FCI sont à l'avant-garde en matière de l'informatisation de leurs activités et que donc, il n'y avait pas lieu pour le comité de se pencher sur la question autrement que pour constater cette situation et pour assurer que les réseaux donnent le meilleur accès possible aux bibliothèques virtuelles, comme le fait la recommandation 6.2.

Ceci dit, après avoir lu le mémoire de CARL-ABRC, je dois avouer que le Comité aurait dû se pencher sur la question des bibliothèques pour insister sur la nécessité de leur donner des moyens accrus pour faire face aux exigences nouvelles de l'apprentissage en ligne.

Je félicite CARL-ABRC pour la qualité de leur mémoire et je suis sûr que, si le rapport est mis en service dans un avenir prochain, les observations de CARL seront prises en compte.

#### 4. LES DIFFÉRENTS RÔLES DES BIBLIOTHÈQUES

a) *accès aux revues électroniques et aux bases de données*

C'est le grand champ de développement et je me réjouis que les bibliothèques universitaires du Québec aient joué un rôle de leader au Canada, avec la participation active de Francis Groen, ou Jean-Pierre Côté, de Claude Bonnelly dans le montage du dossier qui a abouti à la subvention de la FCI et à la réalisation d'un site national de référence au coût de 50 M\$. C'est le modèle même du nouveau rôle des bibliothèques universitaires, rendant des services à 64 bibliothèques à travers tout le pays.

b) *digitalisation des documents classiques*

Deuxième volet en développement partout dans le monde, avec le Library of Congress en tête. À nouveau, nos bibliothèques jouent un rôle de leader avec la collection Early Canadiana on line sous la direction de la Bibliothèque nationale du Canada et du Québec, et les bibliothèques de Laval et de U of T.

*c) accès au matériel multimédia*

Nouveau rôle également, y compris de formation des étudiants et la recherche d'information sur Internet.

Avec le développement des didacticiels et du matériel multimédia, va se poser le problème de l'organisation du stockage et de l'accès. L'expertise des bibliothécaires va être précieuse.

**5. ET POUR FINIR, LA SEMPITERNELLE QUESTION DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES**

Il est grand temps que les universitaires du monde entier reprennent le contrôle du marché des publications scientifiques et utilisent les moyens électroniques dont ils disposent pour systématiser l'usage de revues électroniques qu'ils ont les moyens de produire et de gérer eux-mêmes. C'est là, me semble-t-il, la seule voie raisonnable pour régler le problème du contrôle du marché par quelques éditeurs qui nous imposent des coûts croissants d'abonnement. Il faut donc nous mobiliser et supporter l'initiative de Budapest.

François Tavenas

Le 24 octobre 2002